



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux d'instance

Question écrite n° 24139

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que de nombreux postes ne sont pas pourvus au tribunal d'instance de Metz, ce qui a de très graves répercussions sur le fonctionnement du conseil des prud'hommes. Notamment lorsqu'un juge doit intervenir en tant que juge départiteur, le délai pour la décision est normalement d'un mois. Compte tenu du manque d'effectifs, ce délai n'est pas toujours respecté. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'il faudrait pourvoir les postes vacants au tribunal de Metz.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle est particulièrement attentive à la justice de proximité. L'effectif budgétaire des emplois de magistrats au tribunal d'instance de Metz est de six ; un poste est actuellement vacant. Les projets de nomination actuellement en cours d'élaboration devraient permettre de parvenir au plein effectif de cette juridiction et par voie de conséquence d'assurer des moyens suffisants pour permettre les répartitions prud'hommales. En tout état de cause, la situation du tribunal de grande instance de Metz continuera de faire l'objet d'un suivi attentif de la part des services de la chancellerie qui s'attachent à résorber les vacances d'emplois en veillant à maintenir un équilibre entre les juridictions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24139

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1999, page 297

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2393